

Arrêté n° 2026- 434

**Portant mesures temporaires de restriction de circulation et de
stationnement dans le cadre de la manifestation sportive dénommée «
Semi-Marathon de Bastia 2026 »**

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARANA-GOLO,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2213-1 et suivants, L. 5211-9-2 et L. 5214-16 ;

VU le Code de la route ;

VU les statuts de la Communauté de communes Marana-Golo ;

VU les arrêtés préfectoraux portant création et modification des statuts de la Communauté de communes Marana-Golo ;

VU la définition de l'intérêt communautaire aux termes de laquelle la voie du cordon lagunaire de la Marana est reconnue d'intérêt communautaire ;

VU la demande présentée par l'association Running Club Furiani-Agliani, organisatrice de la manifestation sportive dénommée « Semi-Marathon de Bastia », prévue le dimanche 22 novembre 2026 ;

CONSIDÉRANT que la Communauté de communes Marana-Golo exerce la compétence « création, aménagement et entretien de la voirie » sur la voie du cordon lagunaire de la Marana ;

CONSIDÉRANT qu'en application de l'article L. 5211-9-2 du Code général des collectivités territoriales, les pouvoirs de police spéciale de la circulation et du stationnement ont été transférés au Président de la Communauté de communes Marana-Golo pour cette voie d'intérêt communautaire ;

CONSIDÉRANT que le parcours du Semi-Marathon de Bastia emprunte la Route de la Marana et nécessite la mise en œuvre de mesures temporaires de restriction de circulation afin de garantir la sécurité des participants, des riverains et des usagers ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, dans l'intérêt de la sécurité publique, de réglementer temporairement la circulation et le stationnement sur cette voie ;

ARRÊTE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20260922-2026-434-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2026



ARTICLE 1 : Objet

À l'occasion de la manifestation sportive dénommée « Semi-Marathon de Bastia 2026 », organisée par l'association Running Club Furiani-Agliani, des mesures temporaires de restriction de circulation et de stationnement sont instituées sur la Route de la Marana le : **dimanche 22 novembre 2026 de 08 h 00 à 12 h 00.**

ARTICLE 2 : Interdiction temporaire de circulation

La circulation des piétons et de tous les véhicules est interdite sur la Route de la Marana, dans sa section relevant de la compétence de la Communauté de communes Marana-Golo, à savoir la totalité du territoire de la commune de Biguglia, jusqu'à 450 mètres du lieu-dit CCAS à Borgo (coordonnée GPS latitude : 42.58° longitude 9.50°) pendant toute la durée de la manifestation.

Toutefois, une réouverture progressive de certains tronçons pourra être décidée par les services de sécurité et l'organisateur, en accord avec les autorités compétentes, dès lors que les conditions de sécurité le permettront.

ARTICLE 3 : Interdiction temporaire de stationnement

Le stationnement de tous les véhicules est interdit sur les accotements et emprises de la Route de la Marana concernés par le parcours de la manifestation, pendant toute la durée de la fermeture à la circulation.

Les véhicules en infraction pourront être déplacés aux frais de leurs propriétaires conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4 : Dérogations

Les dispositions des articles 2 et 3 ne s'appliquent pas :

- aux véhicules des services de secours ;
- aux véhicules du Service départemental d'incendie et de secours ;
- aux véhicules de gendarmerie ;
- aux véhicules de police ;
- aux véhicules médicalisés ;
- aux véhicules des services publics intervenant pour des motifs d'urgence ;
- aux véhicules expressément habilités par l'organisateur et affectés à la sécurité ou à la logistique de la manifestation.

ARTICLE 5 : Information des riverains

L'organisateur est tenu d'assurer une information préalable suffisante des riverains, résidents, professionnels, établissements recevant du public et usagers concernés par les restrictions de circulation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20260922-2026-434-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2026



L'organisateur veillera à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires afin d'assurer une information claire et coordonnée du public.

ARTICLE 6 : Signalisation et sécurité

L'association organisatrice assurera, sous sa responsabilité :

- la mise en place de la signalisation temporaire réglementaire ;
- l'installation des barrières et dispositifs de fermeture ;
- la mise en œuvre des déviations éventuelles ;
- la présence des signaleurs requis sur le parcours ;
- l'application des mesures de sécurité prévues par la réglementation relative aux manifestations sportives sur la voie publique.

Tous les dispositifs devront être conformes aux prescriptions réglementaires en vigueur.

ARTICLE 7 : Responsabilité de l'organisateur

L'association Running Club Furiani-Agliani demeure seule responsable du bon déroulement de la manifestation.

Elle devra respecter l'ensemble des obligations légales et réglementaires applicables aux manifestations sportives sur la voie publique et mettre en œuvre tous les moyens humains, techniques et matériels nécessaires à la sécurité des participants et des usagers.

ARTICLE 8 : Exécution

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté :

- le Président de la Communauté de communes Marana-Golo ;
- le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Haute-Corse ;
- le Directeur interdépartemental de la Police nationale de la Haute-Corse ;
- le Maire de Biguglia ;
- le Maire de Borgo ;
- le Président de l'association Running Club Furiani-Agliani.

ARTICLE 9 : Publicité

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20260922-2026-434-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2026



Il sera transmis pour exécution et information :

- à la Préfecture de la Haute-Corse ;
- à la commune de Biguglia ;
- à la commune de Borgo ;
- au Groupement de Gendarmerie de la Haute-Corse ;
- à la Direction interdépartementale de la Police nationale ;
- au Service départemental d'incendie et de secours ;
- à l'association Running Club Furiani-Agliani.

ARTICLE 10 : Voies et délais de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président de la Communauté de communes Marana Golo dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le **Tribunal administratif de Bastia, Villa Montepiano, 20407 Bastia Cedex**, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Le recours contentieux peut être introduit par voie dématérialisée au moyen de l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis le site [Télérecours citoyens](#).

Le recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux. En cas de rejet du recours gracieux, explicite ou implicite, un nouveau délai de deux mois court à compter de la décision de rejet.

Fait à Lucciana, le

Le Président,
Jean DOMINICI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20260922-2026-434-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2026

